

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 29-08-2023

M.B. 17-01-2024

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4 et 77 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant la démission de Monsieur Yvain JUILLARD en date du 11 juillet 2023 ;

Considérant qu'en raison de la démission de Madame GARCIA GUILLEN, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Madame Roseline LEMAIRE devient effectif ;

Considérant la démission de Monsieur Mathieu COURTOY en date du 20 juillet 2023 ;

Considérant le souhait de Messieurs William HENNE et Stéphane NOEL d'interventir leurs rôles de membres effectif et suppléant ;

Considérant l'obligation pour les membres effectifs et suppléants d'être désormais du même sexe qui nécessite de réaffecter, partout où c'est possible, certains suppléants à d'autres membres effectifs présentant le même profil,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

« Sont nommés membres de la Commission des écritures et du livre pour une durée de cinq ans :

	Effectifs	Suppléants
1°) en qualité d'experts exerçant une activité de libraire, dont au moins...		
un en littérature jeunesse	ALLAEYS Gaëlle	PORNEL Aline
un en littérature belge de langue française	VACCARI Enrico	TORRES Alexandre
un en bande dessinée	DELVOYE Quentin	SCHELKENS Laurent
un en sciences humaines	MANGEZ Catherine	
	DEVALCK Alain HAEGELSTEEN Eric HERMAN Ariane SYMONS Véronique	VERSCHUEREN Olivier PEETERS Didier DELBEKE Eva DANBLON Déborah
2°) en qualité d'experts exerçant une activité d'éditeur de livres, dont...		
deux en littérature de jeunesse	DESCHAMP Fanny ROLAND Mélanie	
deux en littérature générale	GODIN Mélanie DE MUELENAERE Pierre	
deux en bande dessinée	NOEL Stéphane VAN MEERBEECK Gauthier	HENNE William /
deux en littérature régionale endogène	FAUCONNIER Jean-Luc FRANKINET Baptiste	
un en sciences humaines	CASSART Nicolas	
un en édition scolaire		
un en art/patrimoine	ROLLAND Alexandra SILLEN Robert	
3°) en qualité d'experts exerçant une activité d'auteur ou d'illustrateur et ayant prioritairement publié au moins deux ouvrages dont au moins...		
quatre sont actifs en littérature de jeunesse	KAVIAN Eva LEMAITRE Pascal PETEN Chantal QUEVY Anne	
cinq en littérature générale	DELLISSE Luc / / / /	
quatre en bande dessinée	THIVET Jean-Philippe LAMBE Eric LORHO Joanna DUPRET Annabelle	/ / MAIER Corinne /
quatre en littérature régionale endogène	DEWEZ Joseph RAK Annie BIEBUYCK Alexandra /	

4°) en qualité d'experts en matières culturelles exerçant une activité de journaliste, d'enseignant, d'académicien ou de bibliothécaire dont notamment ...		
deux en philologie et littérature régionale endogène	HERLIN Michèle DELMOTTE Bruno	ANDRE Carole /
un en bande dessinée	COLLIGNON, Stéphane	CRUCIFIX Benoît
un en littérature de jeunesse	VAN DEN BOSSCHE Brigitte	CAUWE Lucie
trois bibliothécaires	GILLES Helen LEMAIRE Roseline /	ASSBAYHI Hanae / /
trois titulaires de l'enseignement des lettres belges de langue français dans les universités de la CF	DESSY Clément DENIS Benoit PIRET Pierre	
	GOUKENS Lode COLLART Muriel	/ PSAROLIS Alexia

Article 2. - Le présent arrêté prend effet à la date du 10 octobre 2023.

Bruxelles, le 29 août 2023.

La Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

Bénédicte LINARD